

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Du 10 Décembre 2025

GARD

- ✚ VEZENOBRES : stade communal du 3 au 31 décembre inclus
- ✚ VERGEZE : stade honneur dit Perrier (1) du 17.11 au 31.12.25
- ✚ LE COLLET DE DEZE : stade municipal de l'Oseraie du 23.11.25 au 04.01.206
- ✚ GARONS : utilisation de l'eau chaude interdite au stade municipal jusqu'au 25.12.25
- ✚ LES MAGES : stade du Coussac du 9.12 au 11.12.25 inclus

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

Mise à jour le 09/12/2025 14:33